

Charles Onana : une première condamnation historique contre la négation du génocide des Tutsi

Publié le 10 décembre 2024 sur le site d'Ibuka France

Charles Onana : une première condamnation historique contre la négation du génocide des Tutsi.

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, ce 9 décembre 2024, Charles ONANA et son éditeur pour complicité de contestation publique de l'existence d'un crime contre l'humanité, en raison de passages négationnistes contenus dans son ouvrage Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise. Ce verdict rappelle un point fondamental : le négationnisme n'est pas une opinion mais bien un délit. C'est pour cette raison que depuis janvier 2017, la loi française sanctionne la minoration ou la banalisation outrancière de ce génocide. Les prévenus ont fait appel. Toutefois, pour Ibuka France, cette première condamnation représente une avancée significative dans le combat pour la mémoire, dans la lutte contre l'oubli et dans la promotion du vivre ensemble. Mais si elle réaffirme le rôle central de la justice dans la préservation de la mémoire et de la paix, il n'en demeure pas moins que la réponse aux défis que représente un génocide exige un engagement collectif à l'effort de renforcement des mécanismes de lutte contre la désinformation, qui prospère encore aujourd'hui auprès du grand public. Elle fait notamment appel à l'éducation et à la culture.

Au-delà de l'insulte à la mémoire des morts et de la souffrance morale infligée aux rescapés, l'acceptation des thèses négationnistes met gravement en cause le travail de recherche et de la réflexion sur l'histoire des génocides. Elle entrave la compréhension des processus idéologiques et institutionnels ayant conduit à ces crimes contre l'humanité, met les sociétés dans l'incapacité d'apporter leur appui aux victimes et dans l'impossibilité de protéger les



générations d'après. La désinvolture du déni est une menace d'assèchement de l'empathie. Elle expose à l'inhumanité. Trente ans après le génocide des Tutsi au Rwanda, il est plus urgent que jamais de renforcer les mécanismes de lutte contre le négationnisme et le complotisme, véritables menaces à la vie démocratique et à la sécurité humaine.

Marcel Kabanda, Président d'Ibuka France

Charles Onana : une première condamnation historique contre la négation du génocide des Tutsi

Publié le 10 décembre 2024 sur le site d'Ibuka France

<https://ibuka.etiennedelcambre.com/communique-de-presse-dibuka-france-7/>